



# LE CONTRÔLE MUNICIPAL DU POLLEN DE L'HERBE À POUX DANS LANAUDIÈRE

*Un enjeu de santé publique partagé*



## INTRODUCTION

Pour beaucoup de gens au Québec, les allergies saisonnières représentent un fardeau considérable pour leur santé et leur bien-être. Selon les données de l'*Enquête québécoise sur la santé de la population (EQSP) 2008*, c'est le pollen qui est le plus souvent associé aux symptômes de rhinite allergique. Dans Lanaudière, quatre personnes de 15 ans et plus sur cinq l'ont indiqué comme facteur déclenchant. Plus précisément, durant l'année précédant l'enquête, c'est 16 % de la population qui déclare avoir eu des symptômes de rhinite allergique durant les quatre mois (de juillet à octobre) de pollinisation de l'herbe à poux (MSSS, 2011a). En 2015, cela représente plus de 64 000 personnes lanauoises. De cette même enquête, il ressort que 9 % de la population régionale rapportait avoir reçu un diagnostic médical d'allergie à l'herbe à poux (Marquis et Payette, 2011). On estime ce nombre à 38 000 en 2015.

Très présente dans la plupart des municipalités de la région, particulièrement au sud et au centre, l'herbe à poux germe tôt au printemps, croît tout le long de l'été et meurt au début du gel automnal. La libération du pollen commence déjà vers la mi-juillet et se poursuit jusqu'à la fin de la saison. Le pollen se dépose dans un rayon d'un kilomètre autour du plant (MSSS). Des résultats probants montrent que l'herbe à poux se localise davantage en bordure de rue, sur les terrains récréatifs, industriels, commerciaux et institutionnels (Kervran et autres, 2014). En zone agricole, outre les bordures de rue, les secteurs plus problématiques sont les entrées de champs (MSSS, 2012; Hakizimana, Gagné et Courchesne-O'Neill, 2012).

La Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes (SQRPA) préconise un « leadership municipal fort et engagé » comme garant de réussite de la démarche de contrôle des pollens allergènes, dont l'herbe à poux (MSSS, 2015). De son côté, la Direction de santé publique (DSPublique) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière communique régulièrement avec les responsables municipaux sur l'enjeu de santé publique lié à cette mauvaise herbe. La présente étude se situe donc dans la continuité de cette

collaboration et vise à faire le suivi de l'implication municipale à la réduction du pollen de l'herbe à poux dans la région. Les résultats permettront notamment d'arrimer les actions locales à la SQRPA. Ils constitueront également une référence régionale pour les prochaines années.

## MÉTHODOLOGIE

La DSPublique a consulté l'ensemble de ses partenaires municipaux sur les activités de contrôle de l'herbe à poux réalisées à l'été 2014 et sur celles qui étaient prévues en 2015. Un sondage en ligne avec l'outil Survey Monkey a été effectué en mai 2015. Trente-quatre des 58 municipalités de la région y ont participé. Le taux de réponse se situe à près de 60 %.

Une lettre accompagnant le sondage a été envoyée par courrier électronique aux municipalités. La liste des coordonnées des municipalités avait préalablement été mise à jour. Il était demandé de bien vouloir faire suivre rapidement le courriel aux responsables du dossier de l'herbe à poux ou, à défaut, à toute autre personne concernée par ce dossier. Les municipalités devaient remplir un seul questionnaire. Elles disposaient de plus de deux semaines pour y répondre. Deux rappels ont été effectués afin de favoriser leur participation à l'étude.

## RÉSULTATS

### Caractéristiques des répondants

Parmi les 34 répondants provenant des municipalités, la moitié occupaient un poste de directeur. Un répondant sur cinq occupait différents autres postes : coordonnateur, responsable, technicien, chef de division, secrétaire, etc. On retrouvait également des inspecteurs municipaux (15 %), des horticulteurs (9 %) et des contremaîtres (3 %). Sur l'ensemble des répondants, **six sur dix étaient la personne responsable du dossier de l'herbe à poux dans sa municipalité**. Douze pour cent (ou un autre membre de leur municipalité) ont affirmé avoir participé à l'*Atelier régional sur l'herbe à poux* organisé par la DSPublique en mars 2014.

### Inventaire et type de terrains infestés par l'herbe à poux

Il a été demandé aux répondants si un inventaire des principaux terrains municipaux infestés par l'herbe à poux avait été effectué au cours des trois dernières années dans leur municipalité. Pour huit d'entre eux sur dix, ce n'était pas le cas. Près de 10 % ont affirmé qu'un tel inventaire avait été produit alors qu'une même proportion ne le savait pas.

Envisageaient-ils d'effectuer un inventaire des principaux terrains municipaux infestés par l'herbe à poux dans leur municipalité en 2015? Près des deux tiers ne pensaient pas produire un tel inventaire. Un sur six envisageait d'en réaliser un et une même proportion ne le savait pas.

En ce qui a trait aux types de terrains infestés par l'herbe à poux dans les municipalités, on retrouvait principalement les abords et les emprises de rue (68 %) ainsi que les terrains vacants (50 %). D'autres informations (32 %) ont été rapportées par les répondants. Plusieurs d'entre eux ont mentionné qu'ils n'étaient pas en mesure de statuer sur la question. Certains ont, pour leur part, spécifié divers types de terrains : les terres agricoles, les fossés de drainage, les abords de rivière, les étangs aérés, les espaces verts près des ouvrages d'assainissement des eaux usées, etc.

### Interventions et activités de sensibilisation

Les répondants ont été interrogés sur les interventions relatives au contrôle de l'herbe à poux réalisées dans leur municipalité en 2014. Pour chaque intervention, ils devaient indiquer à quels mois elle avait eu lieu. Soixante-et-onze pour

cent ont affirmé avoir effectué au moins une intervention. Parmi celles-ci, la coupe (fauchage ou tonte) a nettement été rapportée en plus grand nombre. Cette intervention a été réalisée aux mois de juin, juillet, août et septembre.

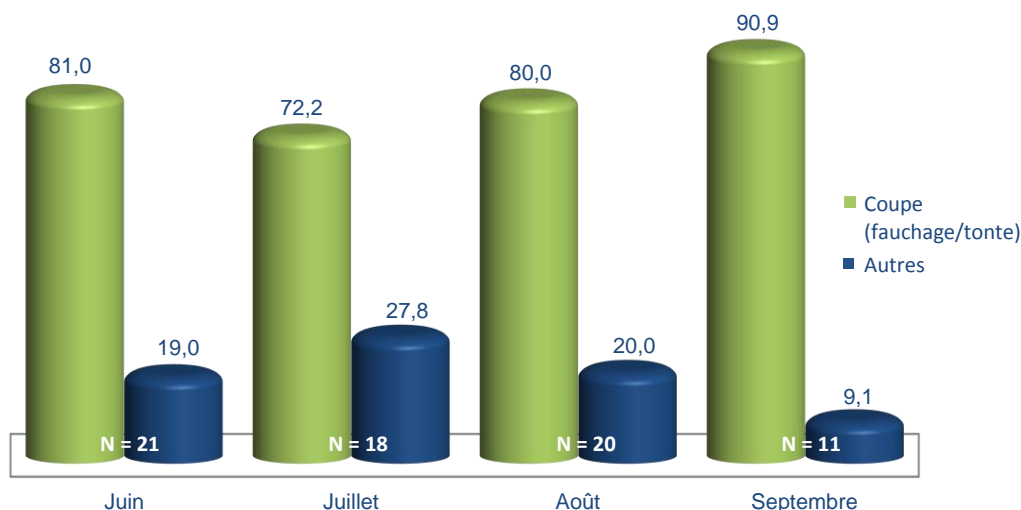
Dans une moindre mesure, d'autres interventions ont été mentionnées :

- l'arrosage avec vapeur d'eau saline (juin, juillet, août);
- l'application d'herbicides (juin, juillet);
- l'utilisation de râteleuse ou de niveleuse (juillet, août);
- l'arrachage (juin, juillet, août, septembre).

En regard des interventions envisagées pour le contrôle de l'herbe à poux en 2015, deux répondants sur trois ont indiqué la coupe (fauchage ou tonte). Trente-deux pour cent ont indiqué qu'aucune intervention n'était envisagée à cet effet dans leur municipalité. Plus d'un sur dix prévoyait effectuer de l'arrosage avec vapeur d'eau saline. Une même proportion envisageait un autre type d'intervention (ex. arrachage). L'application d'herbicides et l'utilisation de râteleuse ou de niveleuse ont aussi été rapportées (6 % respectivement).

De plus, les répondants ont été questionnés sur les activités de sensibilisation relatives au contrôle de l'herbe à poux effectuées dans leur municipalité en 2014. Quatre sur dix ont indiqué qu'aucune activité de sensibilisation n'avait été réalisée. Pour des répondants, la publicité dans les médias locaux ou régionaux (29 %) et la distribution de dépliants (24 %) figuraient parmi les activités les plus fréquentes.

Importance de la coupe parmi les interventions relatives au contrôle de l'herbe à poux réalisées dans les municipalités selon le mois en 2014 (%)



Notes : La catégorie *Autres* comprend l'arrosage avec vapeur d'eau saline, l'application d'herbicides, l'utilisation de râteleuse/niveleuse ou l'arrachage.

Le N fait référence au nombre d'interventions relatives au contrôle de l'herbe à poux réalisées selon le mois.

D'autres activités (12 %) ont également été rapportées : information dans le bulletin ou le journal municipal, site Web, avis pour terrains non entretenus, etc. De plus, quelques répondants ont signalé, dans une moindre mesure, des kiosques d'information, des escouades vertes et la mobilisation de citoyens. Aucune journée d'arrachage par des bénévoles n'a été effectuée dans les municipalités.

Comme **activités de sensibilisation** pour le contrôle de l'herbe à poux en 2015, **35 % envisageaient de réaliser de la publicité dans les médias locaux ou régionaux**. Près du quart voulait faire de la distribution de dépliants. Un sur cinq envisageait d'autres choses : aucune activité, un site Web, un texte ou un article dans le bulletin ou le journal municipal, etc. Avec de moindres proportions, une escouade verte, une mobilisation des citoyens et un kiosque d'information ont été mentionnés. Aucune journée d'arrachage par des bénévoles n'était envisagée.

**Règlement sur la lutte contre l'herbe à poux, sensibilisation du conseil municipal et budget alloué**

**La moitié des répondants ont affirmé qu'il existait un règlement applicable à la lutte contre l'herbe à poux dans leur municipalité** (ex. règlement sur les hautes herbes). Pour 35 % des répondants, il n'existait pas de tel règlement. Quinze pour cent ne savaient pas s'il y avait ce type de règlement dans leur municipalité.

Afin d'en connaître davantage sur ce dossier, il a été demandé aux répondants si les **membres de leur conseil municipal étaient sensibilisés à l'importance du contrôle**

**de l'herbe à poux. Un sur deux n'était pas en mesure de statuer sur la question.** Trente-cinq pour cent ont affirmé que les membres de leur conseil municipal étaient sensibilisés alors que quinze pour cent ont déclaré qu'ils ne l'étaient pas.

De plus, il a été demandé aux répondants si leur municipalité avait un **budget spécifique alloué au contrôle de l'herbe à poux. Près des trois quarts ont rapporté que leur municipalité n'en avait pas.** Un sur cinq ne le savait pas et 6 % ont signalé que leur municipalité avait un tel budget.

**Satisfaction liée au dossier de l'herbe à poux**

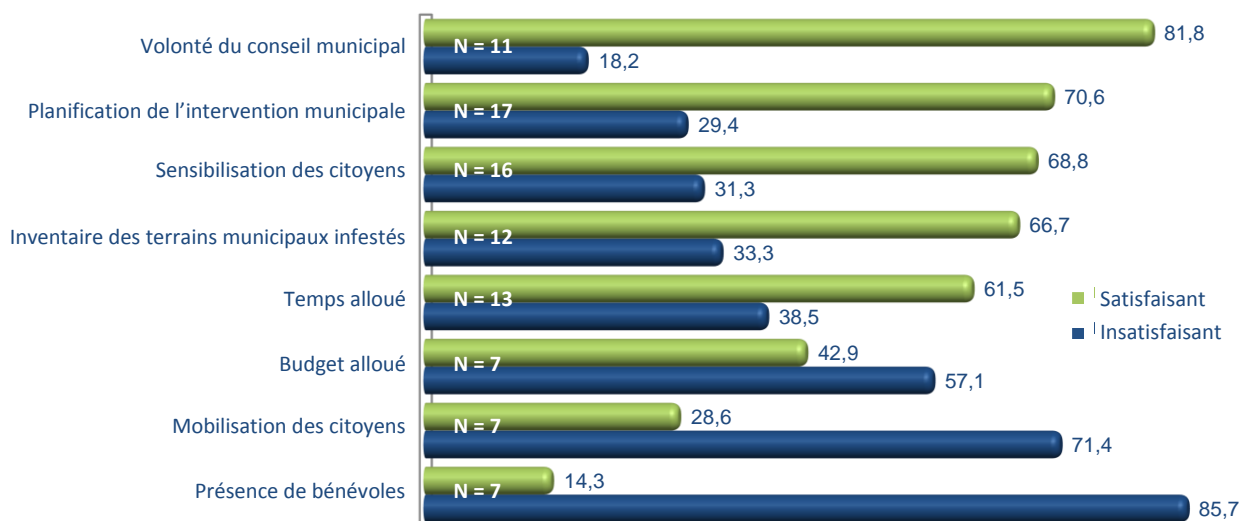
Les répondants ont en outre été conviés à se prononcer sur leur **niveau de satisfaction lié au dossier de l'herbe à poux dans leur municipalité**. Différents éléments relatifs à ce dossier leur étaient présentés. Pour les répondants concernés, les **éléments les plus satisfaisants** étaient :

- la volonté du conseil municipal;
- la planification de l'intervention municipale;
- la sensibilisation des citoyens;
- l'inventaire des terrains municipaux infestés;
- le temps alloué au contrôle de l'herbe à poux.

À l'inverse, les **éléments les plus insatisfaisants** étaient reliés :

- à la présence de bénévoles;
- à la mobilisation des citoyens;
- au budget alloué au contrôle de l'herbe à poux.

**Niveau de satisfaction de certains éléments relatifs au contrôle de l'herbe à poux dans les municipalités en 2014 (%)**



Note : Le N fait référence au nombre de répondants.

### Attentes particulières envers la DSPublique

Interrogés sur le sujet, les répondants ont mentionné à 68 % ne pas avoir d'attente particulière envers la DSPublique relativement au dossier de l'herbe à poux. Un sur cinq a affirmé en avoir et 12 % ne le savait pas. Pour une forte majorité, les attentes concernaient l'élaboration d'outils d'information (ex. dépliants). Plus de quatre répondants sur dix ont signalé qu'ils désiraient obtenir des conseils et de l'accompagnement (ex. mobilisation communautaire). Une offre de formation (27 %), la mise sur pied d'un comité régional sur l'herbe à poux (18 %) et une collaboration sur des dossiers spécifiques (ex. cartographie municipale) (9 %) figuraient également parmi les attentes.

### Commentaires des répondants

Les répondants avaient la possibilité d'émettre leurs commentaires en lien avec le contrôle de l'herbe à poux. Dix-sept pour cent d'entre eux se sont exprimés à cet effet. Certains ont témoigné de quelques activités effectuées dans leur municipalité : installation d'une affiche, élimination ou coupe des plants dans les parcs, les espaces verts, etc. Des répondants ont signalé un manque de temps, de ressources humaines ou financières pour ce dossier.



## CONCLUSION

Soucieuse des conséquences d'une mauvaise qualité de l'air sur la santé de la population, la DSPublique souscrit entièrement aux efforts de ses partenaires du milieu municipal visant à réduire la concentration de pollen de l'herbe à poux. La participation à cette étude témoigne de l'importance que les responsables municipaux accordent au contrôle de cette plante.

De même, la satisfaction élevée des répondants à l'égard de plusieurs éléments favorisant le contrôle municipal de l'herbe à poux est une indication que son impact constitue un enjeu local non négligeable. Signalons notamment la volonté des décideurs municipaux, la planification des interventions, la sensibilisation des citoyens, l'inventaire des terrains municipaux infestés et le temps alloué.

Lors de l'Atelier régional sur l'herbe à poux tenu en 2014, les participants avaient identifié notamment le manque de volonté politique et le manque de budget adéquat comme principales contraintes relatives au contrôle municipal de l'herbe à poux (Hakizimana et Sananikone, 2014). La présente étude montre que la contrainte budgétaire ressort parmi les

D'après des propos, il semblait difficile d'y dégager des ressources compte tenu de nombreux enjeux et de budgets serrés. Une seule ressource humaine permanente était en place dans sa municipalité. Selon un autre, beaucoup d'énergie a été déployée pour ce dossier pendant une dizaine d'années, voilà déjà plus de 15 ans. Des étudiants y travaillaient grâce à l'octroi de subventions.

D'après un répondant, un comité devrait être organisé au sein de sa municipalité afin de planifier des interventions relativement à cette problématique. Un autre se disait intéressé par des solutions innovantes. Un répondant a proposé de créer un blogue vidéo portant sur l'herbe à poux et autres espèces dangereuses (ex. berce du Caucase). Selon lui, par rapport à la distribution de dépliants, il s'agirait d'une solution plus actuelle pour y diffuser des outils et des ressources pertinentes en lien avec leur contrôle.



éléments d'insatisfaction. Pour une majorité, aucun budget spécifique n'était alloué au contrôle de l'herbe à poux dans leur municipalité. Par ailleurs, la DSPublique encourage les municipalités à s'engager formellement par une politique publique spécifique, par exemple en adoptant ou en améliorant le règlement sur le contrôle de l'herbe à poux.

Sur le plan des interventions, l'identification des lieux principalement infestés dans les municipalités de la région concorde avec les résultats des inventaires réalisés ailleurs au Québec (Kervran et autres, 2014). Les interventions doivent donc viser particulièrement les **abords** et les **emprises de rue**, mais aussi les **terrains vagues**, les **terrains industriels** et les **dépôts à neige**, surtout près des zones habitées.

Comme dans d'autres régions du Québec, les municipalités Lanaudoises recourent principalement à la coupe pour contrôler l'herbe à poux, une méthode efficace qui ne demande que des équipements habituels d'entretien des terrains.

Cependant, cette efficacité repose sur le respect d'un calendrier rigoureux. Santé Canada a en effet démontré que **deux coupes** pratiquées à la **mi-juillet** et à la **mi-août** réduisent de neuf fois les quantités de pollen émises par l'herbe à poux (Simard et Benoit, 2011). Ainsi, pour un contrôle efficient, la DSPublique insiste sur l'ajustement du calendrier d'entretien à ces deux dates, en ciblant prioritairement les terrains propices à l'infestation.

Lors de l'Atelier régional en 2014, l'absence de participation des citoyens (corporatifs et résidentiels) et le manque de disponibilité des bénévoles avaient été soulignés comme des contraintes (Hakizimana et Sananikone, 2014). Les résultats de cette étude ont aussi fait ressortir de l'insatisfaction reliée à la mobilisation des citoyens et à la présence de bénévoles. Les activités de sensibilisation en lien avec le contrôle de l'herbe à poux sont également apparues minimales ou inexistantes dans certaines municipalités. Il demeure que la sensibilisation auprès des partenaires et de la population est importante, car elle permet de reconnaître la mauvaise herbe et de participer à son contrôle. En plus, arrimées à une planification municipale appropriée, la mobilisation des acteurs locaux (institutionnels, commerciaux et industriels (ICI)) et la participation citoyenne sont considérées comme une formule gagnante qui permet de réduire considérablement les symptômes de la rhinite allergique sur le territoire (MSSS, 2011b).

Si les municipalités décident d'agir en mobilisant les citoyens et les acteurs locaux sur le contrôle de l'herbe à poux, la DSPublique de Lanaudière pourra contribuer en fournissant des outils d'information et en offrant son expertise en santé publique. De plus, conformément au souhait de certaines municipalités, la DSPublique envisage de mettre en place un cadre formel de concertation sur l'application de la Stratégie québécoise visant la réduction de l'herbe à poux à l'échelle locale. L'enjeu majeur sera alors de réfléchir et de collaborer à l'intégration des mesures de contrôle des pollens allergènes dans les pratiques courantes d'entretien des terrains ICI.

En terminant, il convient de rappeler que les résultats de l'étude s'appliquent aux activités réalisées en 2014 ainsi qu'à celles qui étaient alors envisagées pour 2015. La Directrice de santé publique de Lanaudière souhaite que ces résultats servent de référence à ses partenaires municipaux pour les interventions du contrôle de l'herbe à poux de la saison 2016. Elle réitère, par ailleurs, la disponibilité de ses professionnels pour toute collaboration en ce sens.



## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

HAKIZIMANA, Gabriel, Camille GAGNÉ et Sébastien COURCHESNE-O'NEILL (2012). *Les déterminants de l'intention des propriétaires résidentiels de la région de Lanaudière à éliminer l'herbe à poux sur leurs terrains*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de prévention et contrôle des risques d'origine biologique et environnementale et Service de surveillance, recherche et évaluation, mai, 66 p.

HAKIZIMANA, Gabriel, et Santi SANANIKONE (2014). *Atelier régional sur l'herbe à poux. Résumé de la rencontre du 26 mars 2014*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, 10 p.

KERVIRAN, Gwendaline, et autres (2014). *Exploration d'une méthodologie d'identification de terrains avec un potentiel de colonisation par l'herbe à poux : Une approche cartographique d'utilisation du sol*, Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux, 67 p.

MARQUIS, Geneviève, et Josée PAYETTE (2011). *Lanaudière et ses RLS. Un aperçu des indicateurs de l'Enquête québécoise sur la santé de la population, 2008*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, 109 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Herbe à poux et autres pollens allergènes*. (site Web consulté en mars 2016 au [www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/pollens/#herbe-a-poux](http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/pollens/#herbe-a-poux))

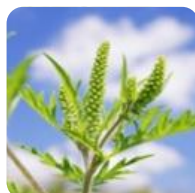
MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2011a). *La rhinite allergique au Québec*, Québec, MSSS, 14 p. (site Web consulté en mars 2016 au <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2011/11-202-04W.pdf>)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2011b). *Projet Herbe à poux 2007-2010. Réduire le pollen de l'herbe à poux : Mission réaliste. Le succès d'une communauté mobilisée*, Québec, MSSS, 15 p. (site Web consulté en mars 2016 au <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2011/11-244-02.pdf>)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2012). *Projet Herbe à poux 2007-2010. Résumé scientifique — Phase 1. Évaluation de l'efficacité d'un projet de mobilisation pour la lutte contre l'herbe à poux sur la qualité de vie des personnes allergiques*, Québec, MSSS, 12 p. (site Web consulté en mai 2016 au <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2011/11-244-03W.pdf>)

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2015). *Guide de gestion et de contrôle de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes : Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et des autres pollens allergènes*, Québec, gouvernement du Québec, 31 p. (site Web consulté en mars 2016 au [www.publications.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-244-08w.pdf](http://www.publications.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-244-08w.pdf))

SIMARD, Marie-Josée, et Diane-Lyse BENOIT (2011). « Effect of repetitive mowing on common ragweed (*Ambrosia artemisiifolia* L.) pollen and seed production », *Annals of Agricultural and Environmental Medicine*, vol. 18, no 1, p. 55-62.



## Rédaction

### *Service de surveillance, recherche et évaluation*

Caroline Richard, agente de planification, de programmation et de recherche (dossier Évaluation)

### *Service en protection des maladies infectieuses et de santé environnementale*

Gabriel Hakizimana, agent de planification, de programmation et de recherche (dossier Herbe à poux)

## Traitement des données et conception des figures

Christine Garand, technicienne en recherche psychosociale, Service de surveillance, recherche et évaluation

## Sous la coordination de

Élizabeth Cadieux, chef de service, Service de surveillance, recherche et évaluation

## Comité de lecture

### *Service de surveillance, recherche et évaluation*

Élizabeth Cadieux, chef de service

Christine Garand, technicienne en recherche psychosociale

### *Service en protection des maladies infectieuses et de santé environnementale*

Lucie Bastrash, chef de service

Daniel Paquette, médecin spécialiste en santé publique

## Conception graphique et mise en page

Micheline Clermont, Service de surveillance, recherche et évaluation

**Pour toute information relative à ce document, veuillez communiquer avec** Gabriel Hakizimana, poste 4305 / courriel : gabriel\_hakizimana@ssss.gouv.qc.ca

On peut télécharger ce document sur le site Web du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière au [www.santelanaudiere.qc.ca](http://www.santelanaudiere.qc.ca) sous *Documentation/Publications/Herbe à poux*.

**À la condition d'en mentionner la source, ce document peut être reproduit ou téléchargé pour une utilisation personnelle ou publique à des fins non commerciales.**

RICHARD, Caroline, Gabriel HAKIZIMANA et Christine GARAND (coll.). *Le contrôle municipal du pollen de l'herbe à poux dans Lanaudière. Un enjeu de santé publique partagé*, Joliette, Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de surveillance, recherche et évaluation et Service en protection des maladies infectieuses et de santé environnementale, mai 2016, 8 p.

**Source de l'image :** iStockphoto

© Direction de santé publique, CISSS de Lanaudière, 2016

Dépôt légal :

Second trimestre 2016

ISBN 978-2-550-75815-0 (imprimé)

ISBN 978-2-550-75816-7 (en ligne)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec



**Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux  
de Lanaudière**

**Québec** 